



## DECLARATION LIMINAIRE CSA SPIP DE REPLI DU 9 DECEMBRE 2024

Monsieur le président,

Ce dernier CSA SPIP de l'année s'ouvre dans un contexte de crise politique inédite et d'incertitude budgétaire. Le sursaut démocratique de juillet dernier semble bien loin, tant les enjeux sociaux et humanistes portés par une grande partie des françaises et français ont été balayés d'un simple revers de la main. A un élan pour plus de justice sociale, de solidarité et d'inclusion, les seules réponses apportées n'ont été qu'une succession de déclarations démagogiques, sécuritaires et stigmatisantes.

En à peine plus de 3 mois, le service public de la justice, qui avait a priori tiré le moins mauvais numéro à la loterie de la nomination d'un gouvernement, n'a pourtant pas échappé à la valse des projets écœurants : réforme de la justice des mineurs, remise en cause de l'État de droit, courtes peines, discours complaisant quant à une prétendue insuffisance de la justice et de l'exécution des peines alors même que 80 000 personnes sont actuellement détenues pourtant sans hausse parallèle de la délinquance...

Comment alors imaginer une sortie favorable à cette crise démocratique puisque celles et ceux sensés porter la voix du peuple s'obstinent à un exercice solitaire du pouvoir et restent sourds aux préoccupations et intérêts réels de la population ?

**Pour toutes ces raisons, les organisations CGT, FSU et Solidaires appellent les agent·es publics à se mobiliser lors d'une semaine d'actions sectorielles et territoriales, de rassemblements, et d'expression revendicative, à compter du 9 décembre, et ce jusqu'à un temps fort le jeudi 12 décembre.**

Et pourtant, les élu.e.s CGT IP au CSA SPIP ont fait le choix de siéger. Ce choix, pourtant peu évident, a été guidé entre autre par l'importance des sujets portés à l'ordre du jour pour nos services, les professionnel.le.s qui y travaillent et les usager.e.s qui y sont accompagné.e.s.

En effet, sera notamment examinée une note relative à la récupération et aux garanties minimales des astreintes et des interventions, qui vient répondre pour partie à des questionnements émis de très longue date mais **laisse aussi en suspend de nombreuses interrogations : quel cadre réglementaire pour les astreintes des DPIP ? Et surtout quel cadrage de l'intervention ?**

Il y sera aussi question des fiches de postes ASE et ACP pour lesquelles perdurent des dissensus majeurs entre la quasi totalité des OS représentatives et l'administration, que les projets présentés lors de groupes de travail n'avaient pu connaître de réécriture favorable de fait de la posture rigide de l'administration sur le sujet et d'un projet en réalité déjà figé avant même lesdits groupes de travail. **Ce projet vient même en contradiction avec les RPO 1 et 2, que l'administration érige à l'envi en norme inébranlable. Force est de constater que ces textes ne sont plus si sacrés quand il s'agit de jouer aux chaises musicales avec les missions des corps exerçant en SPIP.**

Enfin, le décret relatif à l'ARSE sous condition suspensive vient encore une fois démontrer à quel point le législateur continue à faire semblant de confondre alternative à la détention et alternative à la liberté. Au-delà de ce paradigme, les modalités pratiques de ce décret, imaginées par vos services, ne peuvent que susciter de vives inquiétudes : dispositif devant être placé avant la libération en dépit de toute efficience, paramétrage dans la foulée générant de fait d'importantes mobilisations RH, absence de nouvel acte juridique déclenchant la libération ce qui sera hautement insécurisant tant pour les greffes que pour les SPIP... Nous sommes atterrés par l'incapacité de la DAP à défendre convenablement ses missions et ses personnels.

Il est donc pour nous évident que ce CSA fera nécessairement l'objet de débats.

Quelle surprise de constater que l'administration ne partage visiblement pas ce point de vue puisqu'elle a estimé qu'une demi-journée, quelques heures, suffiraient à engager un dialogue sur ces sujets.

Il nous semble illusoire de penser qu'une discussion constructive puisse se tenir en un après-midi, sauf à éluder des questions qui emportent pourtant des conséquences importantes pour bon nombre d'agent.e.s mais aussi pour le fonctionnement de nos services d'une manière plus générale.

Nous ne nous laisserons pas contraindre par le temps que notre administration daigne bien offrir et qui semble en dire long sur la considération qu'elle porte aux SPIP.

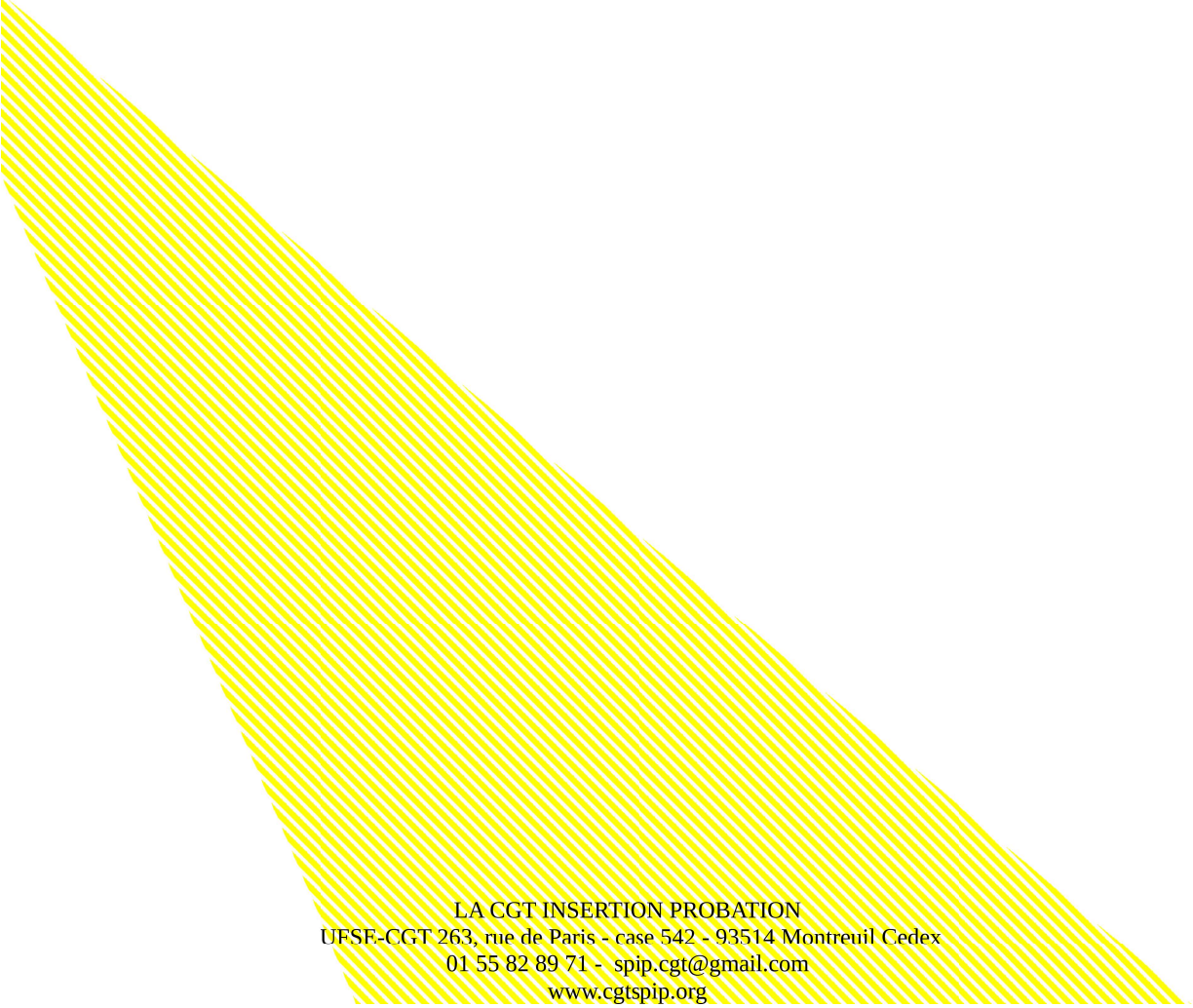
En tout état de cause, nous espérons que les constats partagés avec la DAP sur les conditions nécessaires à un dialogue social de qualité seront suivis d'effets.

**Pour la CGT IP la défense de nos missions, des personnels et des personnes que nous accompagnons chaque jour sera toujours notre principal combat!**

Montreuil , le 09.12.2024

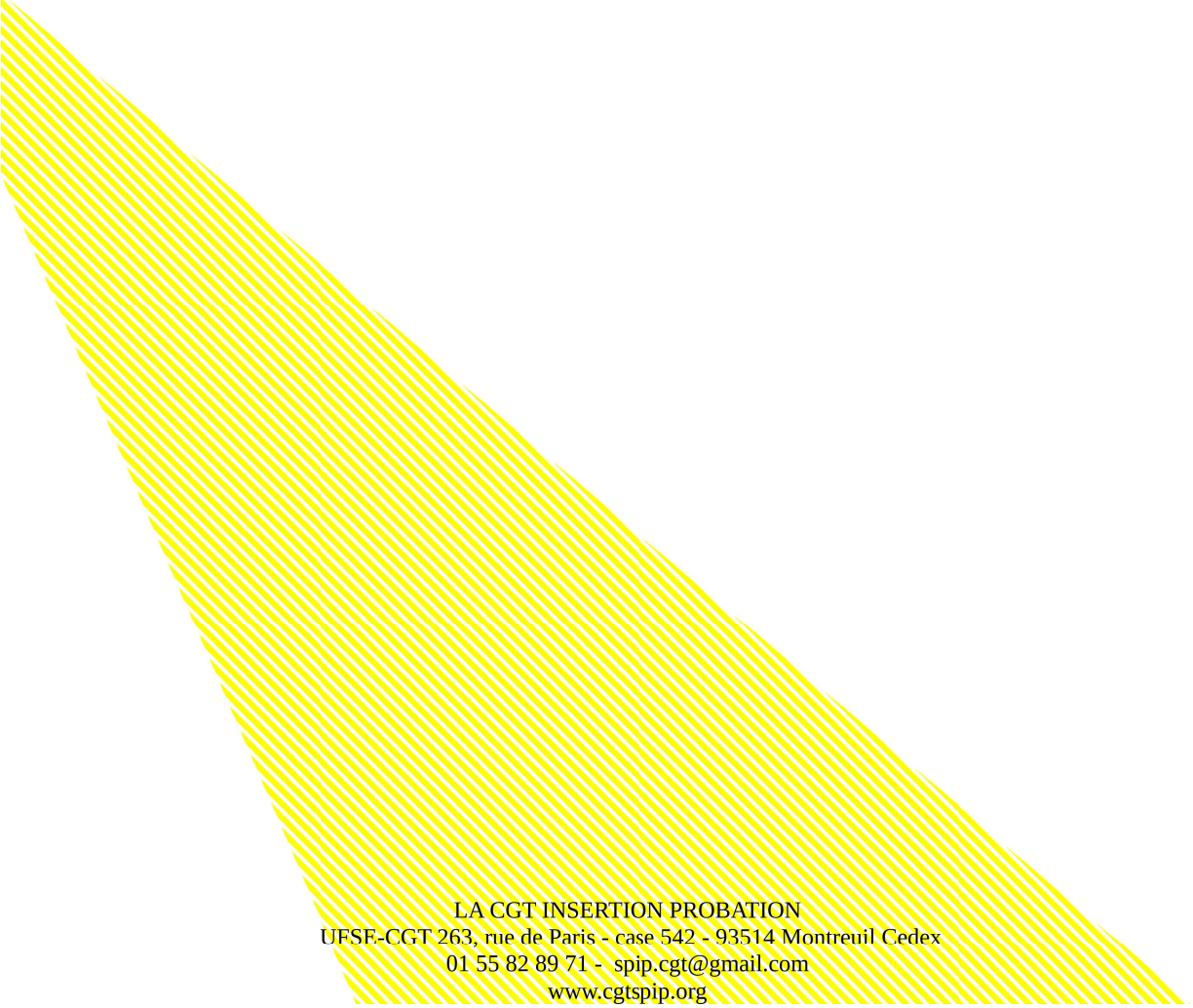


---



LA CGT INSERTION PROBATION  
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex  
01 55 82 89 71 - [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)  
[www.cgtspip.org](http://www.cgtspip.org)

---



LA CGT INSERTION PROBATION  
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex  
01 55 82 89 71 - [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)  
[www.cgtspip.org](http://www.cgtspip.org)